



Séance du conseil municipal

Du 09 février 2023

Liste des délibérations examinées par le conseil municipal

Fonctionnement du Conseil Municipal

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022

↳ **APPROBATION** du procès-verbal du 8 décembre 2022.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

2. Compte rendu des délégations du conseil municipal au maire

↳ **PRISE D'ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE : à 12 prises d'acte.

Fonctionnement du Conseil Municipal

3. Installation d'un nouveau conseiller municipal

↳ **PRISE D'ACTE** de l'installation de Madame LE GOULVEN Annick au sein du Conseil municipal.

4. Modification du tableau du conseil municipal

↳ **PRISE D'ACTE** de la modification du tableau du Conseil municipal, tel qu'annexé à la présente et dit qu'il sera transmis au représentant de l'Etat et qu'un double sera déposé en mairie.

Intercommunalité

5. Modification des statuts d'Auray Quiberon Terre Atlantique

➤ **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de modification des statuts de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique ;

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ : 18 voix pour, et 1 abstention.

6. Programme Local de l'Habitat (PLH) Auray Quiberon Terre Atlantique – Avis programme 2023-2028

➤ **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023-2028 d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;

➤ **APPROUVE** les objectifs fixés par la commune ;

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à transmettre cet avis à la Communauté de communes dans les meilleurs délais et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ : 18 voix pour, et 1 abstention.

7. Convention Navette documentaire Réseau des médiathèques Terre Atlantique

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à

- Signer la Convention de mise en place de la navette documentaire du réseau des médiathèques Terre Atlantique ;
- Signer tout autre document y afférent.

ADOPTÉ : 18 voix pour, et 1 abstention.

Urbanisme – Aménagement du territoire
--

8. Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou a une obligation de télétransmission au représentant de l'Etat

➤ **AUTORISE** Madame le maire à signer le projet d'avenant n°3.

ADOPTÉ à l'unanimité

Affiché le : 13 février 2023